

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 16 (1959)

Heft: [9]

Rubrik: Échos romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

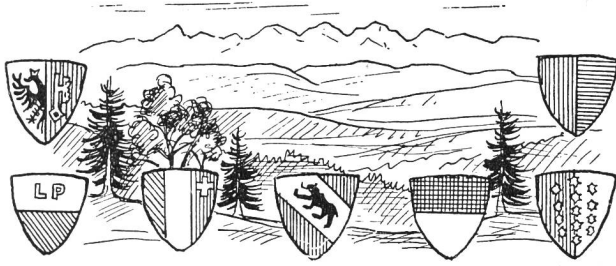
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



ÉCHOS ROMANDS

VAUD

Un nouveau poste, riche de promesses

Une cérémonie émouvante a eu lieu le dimanche 21 juin dernier à la Cathédrale de Lausanne, à l'occasion de l'installation, dans ses nouvelles fonctions, de M. le pasteur Alain Burnand, jusqu'ici pasteur à Lignerolle et, dès maintenant, animateur de jeunesse et d'évangélisation.

Invités par le Conseil Synodal de l'Eglise nationale vaudoise, nous avons assisté à cette cérémonie qui nous procura une grande joie que nous voulons partager avec tous les lecteurs de « Jeunesse forte — Peuple libre ».

Le culte, présidé par M. le pasteur Philippe Narbel, avait pour thème : « Venez car tout est prêt ».

Ensuite, ce fut au tour de M. le pasteur Edouard Faes de monter en chaire pour donner lecture du « cahier des charges » et procéder à l'installation officielle de M. Burnand. Moment solennel certes mais combien émouvant non seulement pour l'élu, mais aussi pour ses parents, ses amis et toute l'assistance dans laquelle, nous avons le plaisir à le relever, se trouvaient presque tous les membres du comité cantonal d'éducation physique.

M. le pasteur Alain Burnand tint à remercier le Conseil synodal et sa Commission de jeunesse de la confiance qu'on lui a témoignée en le désignant à ce nouveau poste auquel, nous en sommes certains, il consacrera toutes ses forces alliées à son enthousiasme et à son imagination.

Dans le monde de la politique, il est d'usage que le présent élu donne connaissance de son programme d'activité. Mais celui qui fait un tel programme ne se rend-il pas coupable d'orgueil ? En effet, comment peut-il dire d'avance : « J'accomplirai telle œuvre ». Ne présume-t-il pas trop de ses forces ?

C'est pour cela que M. Alain Burnand fait appel à tous ceux qui peuvent et veulent le seconder dans son action. Nous le pouvons tous, si ce n'est directement ce sera par l'intermédiaire de la prière.

A l'issue du culte, les invités étaient réunis à l'occa-

sion d'une réception très sympathique. C'est l'instant favorable que choisit M. Jean Goumaz, chef de l'instruction des apprentis commis de gare et promoteur du groupe J. P. « Le Sémaphore » pour s'approcher de M. Burnand.

Premier contact, première réalisation. En effet, M. Alain Burnand a eu l'occasion, lors de la deuxième journée de sport et d'amitié qui réunissait près de 150 apprentis des C. F. F., au stade municipal de Payerne, le samedi 27 juin, de s'adresser aux participants. Son entretien, direct et imagé, avait pour thème : la Vertu ; tous les participants écoutèrent avec une attention soutenue cet exposé empreint d'humanité, très proche des problèmes rencontrés par notre jeunesse. Nous espérons que nombreux seront les responsables de groupements sportifs qui feront appel à M. Alain Burnand et qui auront la possibilité de l'entendre suivant ainsi l'exemple de notre ami Jean Goumaz.

Au terme de ce bref compte rendu il nous paraît utile d'indiquer les raisons de la création de ce poste d'animateur et d'évangélisation.

C'est en 1944 déjà que l'Eglise nationale vaudoise créait un poste d'aumônier cantonal de jeunesse.

Dès sa création, le ministère de l'aumônier cantonal de jeunesse fut à double action : d'une part s'occuper des jeunes de l'église et d'autre part maintenir des contacts aussi étroits que possible avec les associations de jeunes professionnelles, culturelle ou sportives. Les multiples tâches imposées par ce double ministère d'édification et d'évangélisation ne pouvaient plus être supportées par un seul homme.

C'est pourquoi le Synode de l'Eglise nationale vaudoise a décidé de décharger l'actuel aumônier de jeunesse d'une partie de sa tâche pour l'affecter uniquement à son ministère d'agent J. P.

Il fallait donc créer un nouveau poste dont le titulaire aurait à s'occuper des « autres » jeunes.

L'activité du nouvel animateur de jeunesse et d'évangélisation ne se limitera pas aux sociétés et groupes de jeunes. Elle s'exercera aussi dans les divers milieux dits « détachés » où il est nécessaire de recréer ou intensifier des contacts, de donner confiance.

La tactique d'une équipe est transformée en regard de l'adversaire qui lui est opposé ; la technique d'un athlète est améliorée lors de rencontre avec des athlètes utilisant d'autres méthodes de préparation. De même, la société contemporaine modifie sans cesse son style et ses structures. L'église s'en avise enfin et pour suivre cette évolution elle imagine des actions nouvelles. Elle le prouve déjà en créant ce nouveau poste dont le titulaire est fermement décidé à atteindre ceux que l'église n'atteint pas.

Combien de fois n'avons nous pas répété et vanté les bienfaits qu'offre l'instruction préparatoire. Sachons également saisir ceux qui nous sont présentés par l'église si nous voulons préparer non seulement physiquement mais moralement aussi la jeunesse de notre pays.

A. M.



VALAIS

Un sportif à l'honneur

Pour remplacer M. de Torrenté, préfet démissionnaire, le Conseil d'Etat du Valais a nommé préfet de Sion M. Maurice d'Allèves, instructeur de ski valaisan et président des guides du Valais.

Licencié en droit de l'Université de Fribourg, il est aujourd'hui agent général d'une importante compagnie d'assurance. C'est aussi un sportif et c'est par le sport qu'il s'est signalé tout d'abord à l'attention de ses compatriotes. Skieur, il est champion de ski de la Brigade, ce qui l'amène à s'occuper des problèmes du ski en Valais, écrit la « Feuille d'Avis du Valais ». Monta-

gnard, il est parmi les guides et devient président des instructeurs de ski et des guides valaisans. Il met de l'ordre dans les écoles de ski où règne le désarroi, et les dissidents se rallient. Il fait introduire de nouvelles méthodes de ski dans les écoles suisses de ski. Il est nommé membre du Comité suisse.

Au tir, c'est un champion. Dans l'aviation, il est le premier élève du pilote des glaciers Geiger et reçoit l'insigne d'or des pilotes des glaciers. M. d'Allèves préside aussi l'Association touristique du Centre du Valais et préside — le groupement des « Dames de Sion », car il œuvre en faveur du maintien du costume et des traditions valaisannes.

Dr E. Scheurer

Création d'un centre sportif cantonal

Dans le but de faciliter aux Associations sportives l'organisation de cours de moniteurs, de cours de perfectionnement ou de cours spéciaux tels que ski, alpinisme, excursions, etc., le Conseil d'Etat vient de décider la création d'un Centre sportif cantonal en montagne. Ce centre sportif comprendra des constructions pour le logement d'environ 10 instructeurs et 50 élèves, ainsi que des installations et places de jeu et de sport pour différentes disciplines. En première étape, on y créera un terrain de football et des terrains d'athlétisme et on améliorera les possibilités naturelles qui s'offrent déjà pour la pratique du ski, de l'alpinisme et des courses d'estafettes, etc.

Après avoir fait des prospections dans plusieurs régions répandant au but recherché, le choix du lieu de ces installations s'est porté sur Ovronnaz, où la commune et la bourgeoisie de Leytron ont consenti à mettre à disposition une zone de terrains suffisants.

Les travaux d'aménagement débiteront incessamment et il est à prévoir que le Centre sportif cantonal pourra déjà être utilisé partiellement en 1960.

Le Conseil d'Etat espère, par cette réalisation faite en commun accord avec les dirigeants des grandes associations sportives et l'appui financier des fonds du Sport-Toto, favoriser le développement physique de notre jeunesse et le sport amateur dans notre canton.

Notice rédactionnelle. C'est par le modeste communiqué ci-dessus que le Service de presse du Conseil d'Etat valaisan a porté à la connaissance du public la création d'un centre sportif à Ovronnaz. Et pourtant cette décision revêt une importance plus considérable qu'elle n'en a l'air. Elle ouvre pour la jeunesse valaisanne, éprise de sport vrai et de grand air, de grandes et merveilleuses possibilités. Ainsi, après l'Office cantonal d'éducation physique post-scolaire vaudois qui dispose de la Maison militaire de Bretaye pour l'organisation de ses cours, voici que le Valais se trouvera dans la même situation privilégiée.

Nous félicitons bien chaleureusement nos compatriotes et plus spécialement MM. Studer et Juillard pour cette heureuse réalisation sur laquelle nous reviendrons en temps opportun.

Fr. Pellaud

TESSIN

La course tessinoise d'orientation de l'I.P. au 18 octobre !

La traditionnelle course tessinoise d'orientation de l'I.P., à laquelle ont toujours participé des équipes romandes, aura lieu, pour la douzième fois, le dimanche, 18 octobre 1959 et elle sera ouverte aux équipes (de 4 jeunes gens) des catégories : A (jeunes en âge de l'I.P.), B (trois jeunes en âge de l'I.P. et un chef de patrouille de n'importe quel âge), C (jeunes gens de 14 à 16 ans) et D (jeunes gens de 14 ans).

Les cinq équipes les mieux classées de chaque catégorie recevront des prix. Toutes les équipes qui termineront le parcours recevront un diplôme. Quatre challenges seront attribués définitivement aux sociétés, groupes ou écoles qui les auront gagnés à trois reprises. Les équipes qui, pour être à même de se présenter en

temps utile au départ de la course, désirent passer la nuit au Tessin, peuvent le faire gratuitement.

Les formules d'inscription peuvent être demandées à l'Office cantonal de l'I.P. — D. M. C. — à Bellinzone (tél. 092 / 4 11 11). Nous rappelons que la clôture des inscriptions est fixée au 5 octobre 1959.

GENEVE

Heureuses initiatives dans le domaine de l'I. P.

Le nouveau chef du Service I. P. genevois, M. Emile Dupont nous a fait part des initiatives prises par son service pour stimuler la participation et la réussite aux examens de base.



Le nouvel insigne I. P. en bronze, argent et or a belle allure et ne manquera pas de stimuler l'attrait des jeunes.

Le concours des meilleures performances individuelles lors des examens de base I. P. permettra aux jeunes Genevois de mettre en évidence leurs aptitudes particulières. Les 5 jeunes gens ayant réussi la meilleure performance d'ensemble dans chaque classe d'âge auront l'honneur de disputer, en fin de saison, une finale et les meilleurs d'entre eux recevront un prix souvenir, de même qu'une mention honorable. Bravo !

La jeunesse aide la jeunesse

— Dis, Maman ! Qui est cette petite fille qu'on voit partout sur les affiches ?

— Elle s'appelle Janine.

— Pourquoi a-t-elle l'air si triste ?

— Parce qu'elle ne peut jamais aller en vacances.

— Pourquoi ?

— Ses parents sont trop pauvres.

— Personne ne s'occupe d'elle ?

— Si, le Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande.

— Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Des jeunes gens et des jeunes filles qui aiment aider les plus petits enfants.

— Ils ont de l'argent ?

— Non. Ils en demandent aux grandes personnes qui en ont. Ils organisent la Journée de la Faim.

— Qu'est-ce que ça veut dire ?

— C'est un dimanche où les familles qui le peuvent se privent de quelque chose pour donner l'économie qu'elles ont faite en faveur des enfants romands qui n'ont pas tout ce qu'il faudrait.

— C'est bientôt ?

— C'est déjà passé, mon petit ; c'était le dimanche 27 septembre.

— Mais alors maman, c'est trop tard, je ne pourrai rien faire pour eux !

— Console-toi, mon chéri, il n'est jamais trop tard pour bien faire ! Comme tous les lecteurs de « Jeunesse Porte — Peuple Libre », nous verserons la contre-valeur d'un sacrifice que nous aurons fait ou que nous ferons à l'un des comptes de chèques postaux ci-après. Et si tout le monde fait comme nous, des centaines d'enfants pourront aller à la montagne ou au bord de la mer l'été prochain.

— Ah, chic alors maman, je m'en vais me priver, pendant une semaine de bonbons et du chocolat et papa pourrait se passer de cigarettes !

Mouvement de jeunesse de la Suisse romande :
CCP. I 105, II 1973, IV 959.